



Procès Verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire
Du 23 octobre 2024

L'Assemblée est présidée par Madame le Pr Brigitte PERROUIN-VERBE, en sa qualité de Président de l'IRME. Il a été proposé d'organiser cette réunion par visioconférence mais également en présentiel selon le souhait de chacun.

Administrateurs présents :

Madame Brigitte PERROUIN-VERBE, Présidente,
Monsieur Patrick HOUEL, Vice-Président (en visio),
Monsieur Jean BARBIZET, Administrateur, (en visio),
Madame Jeanne CALLARD, Administratrice,
Monsieur Yves CHRISTEN, Administrateur (en visio),
Monsieur Michel GIRAUDON, Administrateur,
Madame Laurence ROBBY, Administratrice (en visio)
Madame Geneviève ROUGON, Directrice Scientifique (en visio),
Monsieur Jean VECCHIERINI DE MATRA, Trésorier.

Administrateurs absents excusés :

Monsieur Jean-François CARENCO, Administrateur,
Monsieur Georges PLACET, Administrateur,
Monsieur Alain MICHEL, Administrateur
Monsieur Damien RICARD, Administrateur,
Monsieur Arnaud RICHARD, Administrateur,
Monsieur Marc TADIE, Administrateur,
Monsieur Michel de TAPOL, Administrateur.

Assistent également : Mme Catherine FARAUT (commissaire aux comptes), M. Thierry LEGRAND (expert-comptable), Mme Sophie BLANCHO, Déléguée générale de l'IRME.

M. SORO, M. COSSU sont présents en visioconférence. M. DEFRANCE est présent dans les locaux de l'IRME.

Madame Brigitte PERROUIN-VERBE accueille les participants, ouvre la séance.

La parole est ensuite donnée à M. Thierry LEGRAND, qui reprend l'exercice 2023 :

M. LEGRAND La présidente accueille les participants et laisse la parole à M. Legrand L'exercice est cette année caractérisée par un **résultat excédentaire de 41 574€** (33 539 € en 2022).

Ce résultat bénéficiaire est expliqué par l'utilisation des ressources provenant de la générosité du public, en 2022 le report en ressources était de 15 077 €.

Ce résultat est constitué par la différence entre :

- d'une part **des produits** : 761 191 € de produits d'exploitation contre 973 654 € en 2022 (comprenant 16 807 € d'utilisation de fonds dédiés alors que l'utilisation des fonds dédiés a été plus importante en 2022 avec 35 000 €).

10 675 € de produits financiers contre 1 585€ en 2022. La trésorerie a en effet été placée ce qui a permis d'augmenter les produits financiers. En contrepartie cela génère un impôt puisque les produits sont soumis à l'impôt (2 043 € d'impôts sur les bénéfiques).

- d'autre part **des charges** :

Les charges ont diminué de 730 292 € en 2023 contre 941 700 € en 2022. Cette forte progression s'explique par plusieurs éléments :

- la baisse des charges externes de 265 728 € en 2023 contre 323 632 € en 2022 dont la principale variation est un recentrage sur le financement de bourses de recherche (co-financement AFM).

- la baisse de reports en fonds dédiés (ressources perçus au cours de l'exercice et qui n'ont pas été entièrement utilisées) qui représente 47 256 € en 2023 (contre 419 001 euros en 2022).

Ceci explique la principale variation des charges sur l'exercice et l'excédent d'exploitation.

Les aides versées en faveur de la recherche se répartissent comme suit sur l'exercice 2023 :

- GMF Solidarité : 140 K€ (organisation d'une consultation dédiée aux traumatismes répétés chez le sportif)

A noter la baisse des ressources liées à la générosité du public avec 411 148 € (803 814 € en 2022), les contributions financières s'élèvent à 273 872 € (134 682 € en 2022).

Le total du bilan s'élève à **1 566 K€** contre 1 452 K€ à fin 2023.

Les fonds propres ressortent à 277 K€ contre 235 K€ en 2022. Pas d'autre élément à signaler sur le passif du bilan.

M. Vecchierini confirme ces éléments et remercie M. Legrand.

Dans l'annexe, l'information sur les fonds dédiés permet de suivre les sommes qui restent à utiliser sur différents programmes notamment l'AFM (ces fonds ont été restitués en juillet 2024).

M. Legrand ajoute que le compte emploi ressources (dons du grand public) a été entièrement utilisé.

La baisse des dons est constatée depuis plusieurs années sur l'ensemble des associations, en ce qui concerne l'IRME c'est la deuxième année que la baisse des dons est notable du fait d'un manque de communication IRME du fait du projet Station Debout qui demande un temps de travail très conséquent.

La trésorerie représente environ 10 mois de fonctionnement de l'IRME (environ 400k€).

Mme ROUGON procède à la lecture du rapport moral :

A – LA RECHERCHE

La thématique de l'Appel d'Offres IRME 2023 était la suivante :

Stimulation de la moelle épinière après lésion : modes de stimulation. Mécanismes d'action. Approches thérapeutiques

Elaboration d'interventions pour restaurer les fonctions sensori-motrices et autonomes après lésion de moelle épinière susceptibles d'applications cliniques pour améliorer la qualité de vie des patients

Thèmes principaux :

► *Recherche préclinique :*

Mise au point de modèles animaux de stimulation (épidurale, transcutanée, etc...) de moelle épinière lésée. Définition des caractéristiques de la stimulation. Etude des mécanismes cellulaires mis en jeu lors de ces stimulations dans les lésions primaires et secondaires survenant après le traumatisme.

► *Recherche clinique :*

Mise au point de méthodes de rééducation fonctionnelle et évaluation de leurs effets

Mise au point d'essais cliniques pilotes ou de méthodes d'investigation cliniques destinées à évaluer les effets sur les fonctions sensori-motrices et autonomes de la stimulation.

L'appel d'offres 2023 a été mis en ligne début février 2023 et les réponses étaient demandées pour le 15 mars 2023.

Sur les 5 dossiers reçus, trois ont été retenus par les membres du Conseil scientifique avec des questions complémentaires aux équipes.

Un dossier (Intérêt de la stimulation magnétique répétée transcutanée trans-spinale sur les lésions médullaires traumatiques : Etude de faisabilité chez l'Homme) est en cours d'organisation avec l'IRME et la demande d'autorisation auprès du comité d'éthique est en cours.

Deux subventions accordées (Mme Rougon rappelle que si la stimulation fonctionne, la compréhension de ces résultats bénéfiques sont encore à préciser pour une meilleure compréhension, d'où l'intérêt de ces projets retenus).

Effet de la stimulation électrique transcutanée sur la composante inflammatoire et la spasticité post-traumatique (F. DEBARBIEUX Institut Neurosciences Marseille)

Projet de préclinique conduit sur un modèle murin de traumatisme de moelle épinière permettant (1) d'évaluer la dynamique et les composants cellulaires de la neuroinflammation et (2) d'élucider les mécanismes cellulaires responsable de la spasticité post-traumatique et ses liens avec la neuro-inflammation. De récents travaux sur la stimulation électrique transcutanée (SET) appliquée chez le patient montrent une efficacité pour la réduire sans que les mécanismes sous-jacents ne soient bien compris. Ce modèle préclinique a pour objectif de clarifier les mécanismes d'action au niveau cellulaire avec pour hypothèse de travail que la SET agit sur l'état inflammatoire de la moelle lésée, qui participerait à l'établissement de l'hyperexcitabilité motoneuronale précédemment démontrée comme responsable des spasmes musculaires.

Le budget demandé permet de prolonger le financement de salaire d'une CDD-Ingénieur, indispensable pour le projet.

Subvention demandée par le Conseil Scientifique et accordée par le Conseil d'administration : 49k€

- Epidural electrical stimulation to restore hemodynamics and improve neurological recovery (J. SQUAIR EPFL)

Projet préclinique de l'équipe (Neurorestore) qui a récemment développé un dispositif implantable utilisant la stimulation électrique épidurale (EES), qui régule la tension artérielle en ciblant les circuits spinaux sympathiques (résultats publiés). Ce

« baroréflexe neuroprothétique » régule avec précision la tension artérielle lors de challenges orthostatiques chez les rongeurs, singes et humains atteints de SCI et est en essai clinique pour la gestion hémodynamique dans la phase chronique post-lésion. L'objectif est de l'utiliser pour une gestion hémodynamique précise et sûre dans la phase aiguë de la SCI pour minimiser la lésion secondaire. Dans le projet deux questions clés seront abordées sur un modèle (souris) :

1. Quelle est la fenêtre/moyenne de pression artérielle qui minimise les lésions secondaires ?
2. Le baroréflexe neuroprothétique peut-il maintenir avec précision cette pression artérielle moyenne dans la phase aiguë post-lésion ;

Le projet est donc en parfaite adéquation puisqu'il s'agit d'un processus de stimulation déjà au point et que le transfert chez le patient peut être raisonnablement envisagé et rapide en fonction des résultats obtenus.

Subvention demandée par le Conseil Scientifique et accordée par le Conseil d'administration : 25k€

Grâce à la collaboration avec l'AFM le projet « Vieillesse et contrôle de la différenciation des cellules souches de la moelle épinière humaine » soutenu de l'équipe de Jean-Philippe HUGNOT (Université de Montpellier Equipe "Plasticité Cérébrale, Cellules souches, Tumeurs Cérébrales Gliales" "Cerebral plasticity, Stem cells and Glial tumors" team IGF- Institut de génomique fonctionnelle) se poursuit.

Subvention accordée par le Conseil d'administration AFM : 53k€

Les projets financés en cours :

TRAUMATISMES CRANIENS et CERVICAUX

► clinique : rééducation de la mémoire de travail après traumatisme crânien : étude de la plasticité cérébrale.
L'objectif du projet est d'étudier les bases cérébrales sous-tendant l'effet de la rééducation cognitive de la mémoire de travail (MDT) chez des patients en phase chronique après un traumatisme crânien (TC) modéré à sévère
Pr Philippe AZOUVI (MPR CHU Raymond Poincaré GARCHES)
Cette étude s'est terminée en décembre 2023.

► clinique : initiation de la consultation multidisciplinaire dans la prise en charge physique et neuropsychologique des sportifs ayant été victimes de chocs répétés. Projet soutenu par le Fonds d'Entraide GMF. Campagne de sensibilisation auprès des clubs amateurs en France.

► clinique : poursuite du projet de consultation multidisciplinaire (précoce et chronique) dédiée aux patients ayant été victime d'un coup du lapin (whiplash) avec rééducation (médecine physique et réadaptation CHU Cochin) Partenariat Fonds d'Entraide GMF -IRME

TRAUMATISMES MEDULLAIRES

► préclinique et clinique : Rétablissement des connexions sensorielles primaires entre les nerfs intercostaux inférieurs et les nerfs rachidiens lombaires via des greffes nerveuses prédégénérées génétiquement modifiées après hémiplegie
Pr Song Liu (INSERM Faculté Paris Sud/ Hôpital Tiantan Pékin)

Projet STATION DEBOUT

► Fonctionnement d'un lieu de recherche IRME Station Debout (mécénat Louvre Banque Privée / Banque Postale) ouvert en juillet 2022.

Trois études en cours :

- SYRINXEXO (Evaluation d'un protocole de rééducation par marche assistée avec un exosquelette chez des patients porteurs d'une syringomyélie et présentant un déficit de la marche) – Financement Fondation Paul Bennetot et IRME
- EXALS (Evaluation de la sécurité et de l'efficacité de l'exosquelette Atalante dans la rééducation des patients souffrant de la sclérose latérale amyotrophique) – Financement ARSLA et IRME
- SATISFEXO (Evaluation de la satisfaction d'un protocole de marche assistée avec un exosquelette chez des patients présentant un déficit de la marche) – Financement IRME

B - COMMUNICATION

► **Les publications**

Une newsletter (envoyée par mail) a été diffusée en juin 2023.

Un numéro de La Lettre de l'IRME est paru en décembre 2023.

► Le site internet

Le site de l'IRME, principal outil de communication : les familles contactent l'IRME via ce site, avec des questions (essentiellement d'aide sur l'orientation et sur la prise en charge suite à un traumatisme médullaire). A noter l'augmentation des questions de blessés et familles via le site et des difficultés de prise en charge en rééducation (séjours plus courts).

Création par l'IRME du site Station Debout, afin de gérer les demandes de contact et de rendez-vous, communiquer autour des actions réalisées, études menées et des dispositifs innovants disponibles au sein du centre.

► Poursuite des rendez-vous avec famille et patients par visioconférence et experts du traumatisme médullaire (créneaux fixés sur une journée mensuelle)

A noter qu'une convention a été signée avec l'AFIGAP afin de faciliter le circuit des patients grâce à des médecins référents régionaux qui auront l'obligation morale de répondre sur une possibilité éventuelle de prise en charge, ceci pour renforcer le réseau de soins.

M. VECCHIERINI donne ensuite la parole à Madame FARAULT, représentant le Cabinet D. Association, Commissaire aux comptes, qui rend compte de l'audit des comptes réalisés par ledit Cabinet, qui fait état de l'établissement du rapport spécial ainsi que de l'absence de conventions réglementées au cours de l'exercice. Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 23 octobre 2024.

La Présidente donne ensuite la parole à Mme FARAULT qui transmet donc le rapport du commissaire aux comptes. Elle revient sur l'incertitude sur la continuité d'exploitation avec des éléments qui lui ont été transmis (décrite dans le paragraphe post-clôture de l'annexe des comptes annuels). C'est donc en relation avec les deux conventions non encore signées (GMF et Louvre Banque Privée).

Cette incertitude n'est pas levée selon elle pour l'année 2025 car sa lecture de la convention de trois ans sans budget validé. Les membres du Conseil d'administration et celle de l'avocat du cabinet d'audit diverge sur le point d'un budget réellement engagé, en dehors de la période triennale. L'article 3.3 de la convention qui a fait l'objet d'un avenant ne concerne que 2024 et le comité de pilotage qui s'était réuni en mars 2024 a statué sur le budget 2024. Contractuellement aucun montant n'est garanti pour l'exercice 2025.

Le budget pour l'exercice 2024 : la collecte de dons est d'un montant de 274k€, deux versements de 100k€ sont prévus et confirmés par M. Guiriec (Louvre Banque Privée) mais les sommes engagées pour la recherche (200k€ conformément à la convention) contraignent à réduire les dépenses de fonctionnement (personnel) de façon urgente et de réorganiser les postes avec une priorité dédiées à la recherche.

M. Barbizet propose la tenue d'une réunion de pilotage afin de revoir le budget Louvre Banque Privée représentée par M. Guiriec, nouveau directeur nommé en septembre 2024.

Elle formule une certification sans réserve des comptes 2024.

Après lecture de son rapport, le commissaire aux comptes attire l'attention sur le paragraphe de son rapport portant sur l'incertitude significative liée à la continuité d'exploitation et indique qu'en fonction des délibérations et conclusions de l'Assemblée Générale, il décidera du lancement de la procédure d'alerte.

La Présidente évoque les contrats à revoir au centre Station Debout et rappelle qu'elle souhaite une transparence parfaite sur la politique salariale. M. Giraudon rappelle qu'en fonction des conventions, les obligations de l'employeur peuvent être encore accrues. L'employeur est l'IRME.

M. Defrance s'étonne de la baisse très notable des dons, qui résulte d'une baisse de la communication IRME proportionnelle à la surcharge de travail en lien avec Station debout.

Il explique les établissements bancaires doivent être démarchés car ils ont pour une grande part des fonds dédiés à des projets. Il prend l'exemple du Crédit Agricole qui finance notamment des thèses.

Plus aucune question n'étant posée, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes :

1^{ère} résolution : Rapport moral et financier / comptes annuels - exercice 2023

Après avoir entendu lecture des rapports moral et financier du Conseil d'administration, pris connaissance des comptes 2023 et entendu lecture des rapports du Commissaires aux comptes, l'Assemblée générale ordinaire approuve le rapport moral et financier ainsi que les comptes annuels de l'association et décide d'affecter le résultat au compte « report à nouveau ».

Elle donne quitus au Président, au Trésorier et à l'ensemble des Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant ledit exercice.

Résolution adoptée à l'unanimité

2^{ème} résolution : rapport spécial du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale prend acte de l'absence de conventions réglementées au cours de l'exercice.

Après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale prend acte de l'absence de conventions réglementées au cours de l'exercice.

Résolution adoptée à l'unanimité

3^{ème} résolution : organisation du Conseil d'Administration et changement de présidence

L'Assemblée Générale prend connaissance de la nomination à la présidence du conseil d'administration du Pr Brigitte Perrouin-Verbe après une présidence intérimaire de M. Houel à la suite de la démission du Pr Pierre-François Pradat.

Résolution adoptée à l'unanimité

4^{ème} résolution : Accomplissement des formalités légales

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement des formalités légales.

Résolution adoptée à l'unanimité

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente déclare la séance levée à 21 heures 10.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Madame le Pr Brigitte PERROUIN-VERBE
Présidente de l'IRME

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature is cursive and appears to read 'B. Verbe'.